



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 septembre 2020

Stratégie pénitentiaire « Vision 2030 »

Pose de la première pierre de la construction de deux nouveaux bâtiments sur le site de Crêtelongue à Granges

La première pierre du chantier de construction des nouveaux bâtiments de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) a été posée à Granges. Le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire, qui permettra d'accueillir des détenus en section fermée, ainsi que d'un bâtiment annexe destiné à recevoir les personnes en régimes de semi-détention, de travail externe et de courtes peines. Une fois terminé, l'EPCL sera dévolu à l'exécution des peines de basse sécurité et de sécurité renforcée. Ce regroupement de tous les régimes d'exécution de peines sur le site de Crêtelongue permettra de garantir un niveau de sécurité adapté et d'offrir aux détenus de meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle.

La pose de la première pierre du chantier de construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et d'un bâtiment annexe sur le site de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) a eu lieu, à Granges, en présence de Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport et de Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie. Les travaux, qui ont débuté en automne 2019, se termineront fin 2022. Durant cette période et jusqu'au déménagement des détenus dans les nouveaux logements, l'exploitation de l'établissement est maintenue.

La vision 2030 pour le système pénitentiaire valaisan prévoit un regroupement de tous les régimes de l'exécution de peines sur le site de Crêtelongue. La construction des nouveaux bâtiments de l'EPCL s'inscrit dans cette stratégie. Elle permettra de répondre de façon optimale aux exigences légales et d'offrir aux détenus de meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle. Un nouveau bâtiment principal sera ainsi construit. Il comptera au total 80 cellules, auxquelles s'ajouteront cinq cellules d'arrêt. Un bâtiment annexe de 24 places et de deux cellules d'arrêt sera également érigé pour accueillir les personnes en régimes de semi-détention, de travail externe et de courtes peines. En plus des installations habituelles, ce bâtiment disposera d'un local de vente accessible au public depuis l'extérieur de la zone de sécurité.

Devisé à 40 millions de francs et subventionné à hauteur de 35% par l'Office fédéral de la justice, le projet est réalisé par le bureau d'architecture « cheseauxrey » à Sion. Cet investissement est financé par le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Ce fonds permettra d'investir au total 92.8 millions de francs en 2021 dans le but d'adapter et de moderniser le parc immobilier de l'Etat.

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département des institutions, de la sécurité et du sport,
027 606 50 05

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05

Georges Seewer, chef du Service de l'application des peines et mesures, 027 606 51 57

